

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 24 Octobre 2008

Commission n° 77 - Désignations - Voeux - Motions

Commission n° 3 - Transports, Déplacement et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DGS - SECRETARIAT GÉNÉRAL AUX ASSEMBLÉES

DECISION N° 77/03

OBJET : Motion relative au projet transilien Paris-Sud-Est 2009.

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacement et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

D'émettre la motion suivante :

- CONSIDÉRANT l'inscription du projet dans une logique de cadencement national ayant pour objectifs le renforcement de la fréquence des trains, l'amélioration de la ponctualité et de la lisibilité de l'offre pour les voyageurs ;
- CONSIDÉRANT que le STIF a saisi cette opportunité pour mettre en place un nouveau cadencement sur le réseau Paris-Sud-Est prévoyant notamment un renforcement de l'offre de 34 % (multiplication par près de deux du nombre de trains rive gauche et + 23 % rive droite via Héricy) ;
- CONSIDÉRANT que le projet a du être conduit par le STIF dans un cadre technique coûteux et contraint relevant des compétences de RFF et de la SNCF (saturation de la gare de Lyon, partage des sillons avec les Régions Bourgogne et Centre) ;

CONSIDÉRANT les réserves émises par le Président du Conseil général de Seine-et-Marne sur ce projet à l'occasion du Conseil du STIF du 14 février 2008 et les inquiétudes des usagers exprimées lors de la rencontre en présence du Président du Conseil général en date du 29 septembre 2008 sur :

- la suppression des trains directs rive droite imposée par le cadre technique précédemment évoqué,
- le report des usagers de la rive droite vers les gares de la rive gauche dont certaines sont déjà saturées et inadaptées à un tel flux de voyageurs (Melun notamment),
- les conséquences de la nouvelle correspondance en gare de Melun (en termes de stress, de sécurité et de garantie du service) notamment pour les personnes à mobilité réduite et âgées ;

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE,

SOUHAITE le réajustement du projet au regard d'une étude objective sur ses avantages et inconvénients ;

DEMANDE au STIF de confier à un organisme indépendant, choisi par les usagers, une étude qui identifierait les problèmes engendrés par le projet à sa mise en service ainsi que les besoins en matière de déplacement dans le secteur du sud Seine-et-Marne (réflexion globale sur les dessertes ferrées Transilien et RER D) ;

DEMANDE à RFF et à la SNCF de proposer des solutions techniques qui permettraient de rétablir la mise en service de trains directs rive droite que le STIF s'est engagé à financer si la faisabilité pouvait être démontrée, au moins aux heures de pointe ;

DEMANDE en attendant le rétablissement des trains directs aux heures de pointe, une correspondance garantie et en toute sécurité pour tous les usagers en gare de Melun.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

SUIVI DU RAPPORT 05572

BON POUR AVIS DE

Titre : Motion relative au projet transilien Paris-Sud-Est 2009..

Rédacteur : x Téléphone : x

Fond de dossier :

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS

Nom du Service

Modification :